

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze le sept juillet à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Daglan dûment convoqué le 24 juin s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

Etaient présents : DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1^{ère} adjointe, CABIANCA Thierry 2^{ème} adjoint, PASQUET Dominique 3^{ème} adjointe, LESPINASSE Chantal, PHILIPPE Christophe, VIGIER Jean-Marie, PICADOU Florian, FOUCOEUR Jérôme, LOMBARD Philippe, MIERMONT Sébastien, HILLION Patrice, WEY Raymond, PASQUET Lydie conseillers municipaux

Etait absent excusé : POINSON Yannick Conseiller Municipal

Procuration de POINSON Yannick à Pascal DUSSOL

PASQUET Dominique est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Chaque conseiller a eu le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2014 par mail. Il n'appelle aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. TRANSFERT DE LA COMPETENCE AMENAGEMENT NUMERIQUE A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

Le maire donne lecture du modèle de délibération proposée par la communauté des communes.

Celle-ci a un intérêt communautaire dans l'extension de ses compétences dans ce domaine afin de respecter la stratégie d'aménagement numérique du Territoire de l'ensemble du département de la Dordogne visant à terme à permettre à tous d'avoir un accès au très haut débit.

A l'unanimité, le conseil décide de ce transfert de compétence à la communauté des communes.

2. RAPPORT ANNUEL 2013 DU SIVM (Syndicat Intercommunal à vocation multiple)

Le maire présente le rapport annuel 2013 concernant les activités du syndicat des transports scolaires de Belvès comprenant le compte administratif 2012.

A l'unanimité, le conseil adopte la présentation de ce rapport.

3. ADMISSION EN NON VALEURS : VIREMENT DE CREDITS

Les crédits étant insuffisants à l'article 6541 (DF) pour la prise en charge des créances en non valeurs, le maire propose de procéder au virement de crédit suivant :

022 (DF)	- 5 000
6226 (DF)	- 1 700
6541 (DF)	+ 6 700

A l'unanimité, le conseil vote en faveur de ce virement de crédit.

4. RETRAIT DELIBERATION RELATIVE A LA DESIGNATION DES DELEGUES DU SMICTOM

Lors de la séance du 29 mars 2014, le conseil municipal a désigné les délégués du SMICTOM du PERIGORD NOIR.

La sous-préfecture rappelle que les communes étant représentées par la communauté des communes de Domme-Villefranche du Périgord au sein de ce syndicat, les conseils municipaux n'ont pas à délibérer sur la désignation des délégués du SMICTOM du Périgord Noir. Cette élection s'est déroulée lors de la séance du conseil communautaire du 18 avril dernier.

La sous-préfecture demande le retrait de cette décision.

A l'unanimité, le conseil accepte le retrait de cette décision.

5. CONVENTION DE PRET

Le Maire rappelle que le Département de la Dordogne met à disposition de la commune une exposition intitulée « Mises au Jour », composée de la collection 2013 du Fonds Départemental d'Art contemporain. Le matériel scénographique approprié est également mis à disposition et installé par les techniciens du Fonds Départemental d'Art Contemporain.

L'exposition est prêtée du lundi 8 septembre au vendredi 3 octobre 2014, cette période comprenant les jours de montage et de démontage de l'exposition et se déroulera à la maison des associations.

Une convention de prêt relative à la mise à disposition de cette exposition en définit les règles.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer cette convention.

Lydie Pasquet fait remarquer que, durant cette période, la salle sera bloquée, alors même que des activités s'y déroulent régulièrement. Le maire répond que d'autres salles seront disponibles d'ici là.

6. VIREMENT DE CREDIT

Le maire informe le conseil qu'il convient d'augmenter les crédits à l'article 2188 (dépenses investissement achat matériel) d'un montant de 5000 €, prévus initialement à l'article 2313 (dépenses investissement travaux bâtiments).

Le trésorier a imputé la dépense à l'article 2188. Il s'agit de matériel à la cantine scolaire : lave-vaisselle et armoire.

A l'unanimité, le conseil vote en faveur de ce virement de crédit.

7. CAUTION LOGEMENT N° 8 RESIDENCE DU COUVENT

Le maire rappelle que les locataires SAUMON/GUINOT ont quitté le logement N° 8 de la résidence du Couvent au 30 juin 2014.

L'état des lieux a été effectué sans problème. Le maire propose en conséquence de restituer la caution d'un montant de 376,43 € .

A l'unanimité, le conseil accepte le remboursement de cette caution.

Le maire annonce que le logement a été remis à la location. Patrice Hillion a fait passer deux annonces, une dans le jour Essor Sarladais et l'autre sur « le bon coin ».

Le maire informe le conseil que M. Gardecki ne souhaite plus être relogé : il envisage de partir sur Périgueux. Il a jusqu'au 31 octobre pour quitter l'appartement de la Poste et ne prendra pas le logement N° 2 qui est aussi remis à la location.

8. AUGMENTATION DU MONTANT DES LOYERS LOGEMENTS N° 2 ET N° 8 DE LA RESIDENCE DU COUVENT

Marie-Hélène Vasseur explique que la révision des loyers du Couvent n'a pas été effectuée depuis 2007. Jean-Marie Vigier explique qu'il n'est pas réglementaire d'augmenter à n'importe quel moment. Il lui est répondu que la révision peut s'effectuer au changement de locataire. Ce qui est le cas pour ces 2 logements.

Avec l'aide de l'ADIL, les calculs ont été refaits en appliquant les différentes hausses depuis 2007 :

- le logement N° 2 : de 298,88 € passera à 329,78 €
- le logement N° 8 : de 376,43 € passera à 422,15 €

A l'unanimité, le conseil accepte ces augmentations de loyers.

9. CHARGES DE LA RESIDENCE DU COUVENT

Le maire rappelle qu'il envisage un remboursement des charges aux locataires du couvent en remontant sur 3 années du 1^{er}/04/2011 au 01/04/2014 soit 360 €/locataire à l'année. L'adil proposait 1 an, mais une des locataires qui a saisi la commission n'était pas d'accord.

Patrice Hillion et Lydie Pasquet demandent si ces charges seront également remboursées aux deux personnes qui ont quitté les lieux. Le Maire répond dans l'affirmative.

Le maire propose au conseil de ne plus faire payer les charges 13 € à compter du 01/07/2014, mais précise qu'il faudra faire procéder annuellement à l'entretien de la VMC et inclure les taxes d'ordures ménagères lors d'un prochain calcul des charges.

A l'unanimité, le conseil décide :

- de rembourser les charges aux locataires de la résidence du Couvent à compter du 1^{er} avril 2011 jusqu'au 01 avril 2014 ;
- de supprimer les charges d'un montant de 13 € à compter du 1^{er} juillet 2014.

10. SUBVENTION CLUB NAUTIQUE DU SARLADAIS

4 enfants domiciliés sur Daglan fréquentent le club nautique de Sarlat.

Jean-Marie Vigier signale qu'il a de très gros frais imposés (surveillance, formation, licence, assurances) et des frais de fonctionnement divers en augmentation.

Thierry Cabianca propose de verser le même montant par enfant qu'à l'association Judo, soit 20 €/enfant x 4 enfants = 80 €.

Sébastien MIERMONT souhaiterait mettre un seuil minimum s'il y avait qu'un seul enfant.

A l'unanimité, le conseil décide de verser la somme de 80 € au club nautique sarladais.

11. SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA CHASSE

La nouvelle association étant maintenant créée, le maire propose de lui attribuer une subvention d'un montant de 315 € comme l'an passé.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

12. REMPLACEMENT AGENT AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le maire fait part au conseil de la demande de congés de l'agent à l'agence postale communale durant une semaine au mois d'août (du 11 au 15).

Lydie Pasquet souhaite savoir ce que le Maire répond à cette demande car ce n'est pas l'agent qui décide, mais le maire. Il répond qu'il n'a pas signé de suite. Il envisage de rencontrer les agents pour mettre en place une organisation des congés. Il précise qu'il y

a des périodes dans l'année où on ne peut pas prendre de congés. L'été, ce service est lié au tourisme. Le remplacement s'effectuera les matinées de 9 h 15 à 12 h.

Il propose que le conseil lui accorde une autorisation permanente pour un recrutement des agents remplaçants à l'agence postale communale et de signer les contrats et documents s'y rapportant.

A l'unanimité, le conseil lui donne cette autorisation.

13. POINT AVEC LE CABINET ALBRAND

Le maire informe le conseil qu'il s'est rendu en rendez-vous au cabinet Albrand géomètre à Sarlat pour faire un point sur les dossiers en cours :

1°) Chemins à cadastrer :

- **chemin « La Borie »** : il manque 1 signature pour finaliser le dossier. Celle-ci sera recueillie prochainement.
- **chemin « La Pièce Carrée »** : il manque l'accord de certains propriétaires qui n'ont pas signé les plans. Il faut les recontacter pour tenter d'avoir leur accord. Il est demandé au cabinet Albrand de poursuivre de la Bégonie à la Pièce Carrée voir jusqu'à la Brugue.

2°) Schéma communal d'assainissement

Il s'agit de terminer le dossier entamé par Jean-Yves Coudon au sujet de la validation du plan de zonage assainissement en faisant des projets de réhabilitation ou d'aménagement sur certaines zones. Le cabinet Albrand a donné différentes propositions. 5 zones ont été retenues :

- **Camp Redon** : une île avec 2 habitations à raccorder au réseau collectif pour 15.650 € HT/branchement soit pour 2 habitations 31.250 € HT.
- **La Croix de la Mission** : Réhabilitation assainissement individuel 11.776 € HT/logement soit 47.104 € pour 4 logements
- **Le Peyruzet** : Micro-station avec les propriétaires qui se regroupent
- **La Borie** : Réhabilitation assainissement individuel 15.752 € HT/logement soit 47.257 € HT pour 3 logements.
- **Le Péchauriol** : Raccordement au réseau collectif de 3 maisons ; 9073 €/logement soit 27.218 € HT.

Entre Saint-Martin et le Puits de Barbe, Sébastien Miermont signale que le réseau est un tuyau de surpression. Il faudrait un nouveau réseau et une pompe de relevage.

Raymond WEY signale que cela a un intérêt pour les propriétaires de faire des réserves.

En vue de finaliser ce plan de zonage, le maire propose de retenir Le Péchauriol et Camp Redon afin que le cabinet Albrand puisse lancer l'enquête publique.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

3°) Chemin Resman/Vernet/Commune de Daglan

La cour d'appel de Bordeaux a ordonné une expertise confiée au Cabinet ALBRAND.
Rendez-vous jeudi 18 juillet 2014 à 9 heures sur place au Peyruzel.

14. QUESTIONS DIVERSES

- **Rythmes scolaires SIVOS** : Plusieurs réunions ont eu lieu. Les TAP (temps activités périscolaires) auront lieu à Daglan les lundi, mardi et jeudi de 15 h 30 à 16 h 30 et se dérouleront dans les salles du haut du presbytère. Manque de personnel pour encadrer. 1 animateur du centre de Loisirs de la Communauté des Communes, 1 contrat aidé et Houria Boumendil pourrait faire 3 heures + 1 heure de ménage par semaine sur 36 semaines. Plusieurs aménagements sont à prévoir au presbytère (réhabilitation des WC, retrait de la tapisserie, peinture, changement du lino, achat de mobilier, électricité). L'urgence, puisque l'école reprend le 1^{er}/09, étant de s'occuper de 3 pièces en priorité. Lydie Pasquet soumet l'idée de faire appel à bénévoles, aux dons, aux bras. Thierry Cabianca dit qu'il faut offrir des conditions sanitaires correctes pour l'accueil de 50 enfants. La commission des travaux examinera les priorités. Raymond Wey ajoute qu'il faut déterminer les travaux à exécuter avec précision. Jean-Marie Vigier demande si on ne pourrait pas utiliser les salles du bas. Il y aurait trop d'aménagement à faire.

- **Travaux à l'école** : Thierry Cabianca informe que les employés communaux ont déménagé une classe pour la peindre durant l'été. Le personnel part en vacances et la réalisation des travaux s'en trouvera ralentie. Les menuiseries de la cantine sont à changer. L'enduit sur le bas du mur à la cantine est à refaire. Pascal Dussol fera un point sur le budget pour voir si la commune dispose de trésorerie pour faire travailler des entreprises.

- Point sur les travaux effectués (100 jours) :

A l'extérieur :

Thierry Cabianca précise que les calvaires et les fontaines ont été nettoyés et débroussaillés. Il rend compte des journées de bénévolat à la Fontaine du Peyruzel et à la fontaine de Turat. Les chemins de Bardille à la Croix du Peyruzel, de Triguedinat ont été nettoyés.

Jean-Marie Vigier demande si le chemin de randonnée de la Bégonie a été nettoyé. Il a été fait en entier, même la boucle 11 de la Peyrugue à Mas de Cause. Certains chemins seront élargis cet hiver. Il faut 3 jours pour 1 personne pour nettoyer tous les espaces verts. Il remercie Philippe Moglia qui s'occupe bénévolement des terrains de sport.

Dans le bourg :

- Mise en évidence du pont - Nettoyage du guet et de la rue de la Perception
- Parement en bois de la salle des fêtes (ponçage et teinte) réalisé bénévolement par les artistes 5 ou 6 personnes
- Remerciements à Cor Van de Velde pour le nettoyage du lavoir à la Fontaine

- Félicitations aux employés communaux pour leur travail. Les retours sont très bons. Les touristes apprécient la propreté et la beauté du village.

- Le jury de la commission du fleurissement est venu mercredi 2 juillet et a fait le tour des massifs. Ils ont noté un travail important réalisé en 3 mois. Les bénévoles ont aussi œuvré à l'agencement des massifs. L'entretien a été instructif : ils ont suggéré la création de petits massifs autour de la gare comme à la pétanque et la suppression des jardinières. 50 jardinières nécessitent trop d'eau. 2 bacs ont été retirés à l'Abbé Guillaume Delfaud et installés devant la salle des fêtes.

Philippe Christophe a installé une boîte en bois sous le balcon du presbytère : un hôtel à insectes. Il faudrait en faire un autre, récupérer du bois et donner des explications.

- **Voirie Communautaire** : Pascal Dussol a fait le point avec Fabien Jeante responsable chez Albrand bureau d'étude. Il a fait chiffrer 6 ou 7 routes. Il attend les devis. Un point sur le budget permettra de définir les priorités.

Jérôme Foucoeur demande de refaire plus de point à temps. Les routes sont en mauvais état.

Pascal Dussol ajoute qu'aucune saignée n'a été effectuée depuis 5 ans. Il a proposé à Yves Delrieux de l'accompagner pour voir où elles pourraient être efficaces. Thierry Cabianca rajoute qu'on ne pourra pas tout faire cette année.

Pascal Dussol remercie Thierry Cabianca pour les travaux et Philippe MOGLIA qui s'occupe des terrains.

Philippe Christophe annonce que le piégeage des frelons asiatiques a été efficace : il a capturé plus de 300 reines.

Jérôme Foucoeur souhaiterait que les graviers qui descendent des voies privées après les orages soient dégagés par les propriétaires. Les employés communaux ont balayé les graviers au fond de la côte de Paulhiac et du château de Paulhiac. Toutes les routes seront balayées. Les trous à la Malecombe seront prochainement rebouchés.

Thierry Cabianca annonce que la rôtisserie des poulets sur la place du marché le dimanche matin a laissé tous ses cartons. Ce n'est pas normal. Le conseil réfléchit à un règlement pour l'année prochaine. Lydie Pasquet souhaite que l'accès à la Fontaine soit laissé libre les jours de marché de façon à ce que les secours puissent passer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents.